



LA COUPE DE TEAM BEACHBODY® – AOÛT 2017
RÈGLEMENT OFFICIEL
COMMANDITÉ PAR : BEACHBODY, LLC AUX ÉTATS-UNIS ET
TEAM BEACHBODY CANADA LP AU CANADA

1. **Période du concours** : La Coupe de Team Beachbody – Août 2017 (la « **Coupe** ») commence le 1er août 2017 à 0 h 0 min 0 s, heure normale du Pacifique (« **HNP** »), et se termine le 31 août 2017 à 23 h 59 min 59 s HNP (la « **Période du concours** »). La Période du concours comprend plusieurs concours d'équipe et individuels séparés, mais reliés. L'ordinateur de Beachbody LLC (« **Team Beachbody** ») est le dispositif de chronométrage officiel pour la Coupe.

2. **Description de la Coupe** : La Coupe comprend l'Admissibilité individuelle au Club Réussite, l'Admissibilité par équipe au Club Réussite et le Concours des 10 meilleures équipes en général, tels que décrits aux présentes. Pendant la Coupe, Team Beachbody invite tous les Coachs participants (selon la définition donnée à la Section 3 du présent document) à former et à inscrire des équipes et à compétitionner pour obtenir des récompenses individuelles et par équipe.

Exigences relatives à l'équipe : Le capitaine de chaque Équipe (« **Équipe** ») peut inscrire une (1) équipe en tout temps entre le 13 juillet 2017 à 9 h 0 min 0 s HNP et le 31 juillet 2017 à 23 h 59 min 59 s HNP en ligne sur <http://tbbcoa.ch/CupRegister> en suivant les consignes. Il n'y a pas de nombre minimal de membres pour former une équipe. Cependant, pour compétitionner et être admissible à gagner une Récompense par équipe du Club Réussite ou une Récompense du Concours des 10 meilleures équipes en général (comme expliqué en détail aux Sections 4 et 8 ci-dessous), une équipe doit être constituée exactement de cinq (5) Coachs participants et il ne doit pas y avoir plus de deux (2) coachs diamants et d'un (1) coach diamant étoile (en fonction du rang à vie) dans l'équipe. Si une équipe ne respecte pas cette règle, ses membres ne seront admissibles qu'à gagner une Récompense individuelle du Club Réussite. Un Coach participant ne peut pas faire partie de plus d'une (1) équipe. Une fois une Équipe inscrite, toute modification apportée à cette Équipe doit être soumise au plus tard le 31 juillet 2017, en remplissant le formulaire de demande de modification accessible à l'adresse suivante : <http://tbbcoa.ch/CUPChangeRequest>. En vue de déterminer la conformité aux exigences relatives à l'Équipe, les rangs à vie pour les Coachs participants de chaque Équipe seront évalués et déterminés selon le statut de chaque Coach participant à la fin de la semaine de bonis se terminant le 12 juillet 2017 à 23 h 59 min 59 s HNP.

À la suite de l'inscription, les Coachs participants et les Équipes compétitionneront pendant la Période du concours afin de gagner des points du Club Réussite et d'obtenir les Admissibilités (comme expliqué à la Section 5 ci-dessous), pour éventuellement recevoir les récompenses énoncées aux présentes. Pour obtenir plus de renseignements sur la manière de gagner des points du Club Réussite et de devenir admissible au Club Réussite 5 et au Club Réussite 10, veuillez consulter le règlement officiel du Club Réussite (« **Règlement du Club Réussite** ») disponible à l'adresse suivante : http://tbbcoa.ch/SC_Rules.

3. **Admissibilité** : La Coupe est ouverte aux Coachs participants (selon la définition donnée dans la présente section) qui sont des résidents légaux des cinquante (50) États des États-Unis et du District de Columbia, de Porto Rico et du Canada et qui sont âgés d'au moins 18 ans, ou l'âge de la majorité dans l'État/la province de résidence permanente du Coach participant. Les employés, les représentants et les mandataires de Team Beachbody, Team Beachbody et leurs

sociétés mères et affiliées, ainsi que les membres de la famille immédiate (dont les époux, les parents, la fratrie, et les enfants) et les membres du ménage de chaque tel employé ne sont pas admissibles. Pour participer à la Coupe, vous devez être (i) un membre de pas plus d'une (1) Équipe inscrite comme énoncé aux présentes, et (ii) un coach du Team Beachbody à jour avec tous les frais de services d'entreprise du coach, en règle et en conformité avec les politiques et procédures pour le coach indépendant du Team Beachbody en tout temps pendant la Période du concours, et au moment de la remise de toute récompense (« **Coach participant** »).

4. Admissibilités à la Coupe : Pendant la Période du concours, les Coachs participants et les Équipes peuvent être admissibles à recevoir des récompenses dans les (3) catégories distinctes suivantes :

(a) Admissibilité individuelle au Club Réussite : Sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes, les Coachs participants qui deviennent admissibles individuellement au Club Réussite 5 ou au Club Réussite 10 pour le mois d'août 2017 recevront une Récompense individuelle du Club Réussite comme énoncé à la Section 8(a) ci-dessous.

(b) Admissibilité par équipe au Club Réussite : Tous les Coachs participants d'une équipe peuvent être admissibles à gagner une Récompense par équipe du Club Réussite (comme énoncé à la Section 8(b) ci-dessous) si l'équipe satisfait à toutes les exigences suivantes : (i) l'Équipe est formée de cinq (5) Coachs participants, et il n'y a plus de deux (2) coachs diamants à vie et d'un (1) coach diamant étoile à vie dans l'équipe (en fonction du rang à vie à la fin de la semaine de bonis se terminant le 12 juillet 2017), et (ii) chaque Coach participant d'une telle Équipe devient admissible au Club Réussite 5 ou au Club Réussite 10 pour le mois d'août 2017.

(c) Concours des 10 meilleures équipes en général : Tous les Coachs participants d'une Équipe peuvent être admissibles à gagner une Récompense du Concours des 10 meilleures équipes en général (comme énoncé à la Section 8(c) ci-dessous) si l'équipe satisfait à toutes les exigences suivantes : (i) l'Équipe est formée de cinq (5) Coachs participants, et il n'y a plus de deux (2) coachs diamants à vie et d'un (1) coach diamant étoile à vie dans l'équipe (en fonction du rang à vie à la fin de la semaine de bonis se terminant le 12 juillet 2017), (ii) chaque Coach participant d'une telle Équipe devient admissible au Club Réussite 5 ou au Club Réussite 10 pour le mois d'août 2017, et (iii) une telle Équipe est l'une des 10 équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points du Club Réussite en général pendant la Période du concours parmi toutes les Équipes participant à la Coupe.

5. Comment gagner des points du Club Réussite et critères d'admissibilité : Les Coachs participants et les Équipes peuvent en apprendre davantage sur la façon de gagner des points du Club Réussite et sur les critères d'admissibilité en consultant le Règlement du Club Réussite à l'adresse suivante : http://tbbcoa.ch/SC_Rules. Tout produit retourné ou remboursé pendant la Période du concours (incluant les produits achetés avant la Période du concours et retournés pendant la Période du concours) sera déduit du total des points du Club Réussite gagnés. Tous les points du Club Réussite gagnés par un Coach participant ne seront comptabilisés que pour les points individuels et d'Équipe de chaque Coach participant dans le cadre de la Coupe, et ne seront pas comptabilisés et ne peuvent être utilisés pour tous autres défis, offres, concours ou promotions de Team Beachbody.

6. Limites/exclusions : Pas plus de trente-cinq (35) points du Club Réussite peuvent être gagnés par un Coach participant pour toute admissibilité à la Coupe, y compris pour le Concours des 10 meilleures équipes en général. En plus de toute exclusion applicable relative aux points du Club Réussite figurant dans le Règlement du Club Réussite et de toute exclusion énoncée aux présentes, les points du volume personnel et les inscriptions de coachs découlant du Programme de pistes de clients potentiels, du Programme de pistes de clients potentiels de Shakeology ou du Programme de connexion des coachs sont exclus des gains de points du Club Réussite et des admissibilités à la Coupe et ne seront pas pris en compte dans le calcul de ces points ni dans la détermination de ces admissibilités.

Remarque : Pour les Coachs participants ayant plus d'un (1) centre d'affaires des coachs de Beachbody, toutes les activités ayant lieu à partir de divers centres d'affaires seront rassemblées et comptabilisées dans le centre d'affaires principal du Coach participant en vue de déterminer les admissibilités à la Coupe énoncées aux présentes. Seul le centre d'affaires principal des coachs de Beachbody sera admissible à recevoir les récompenses énumérées ci-dessous; les centres d'affaires des coachs de Beachbody autres que le centre d'affaires principal ne seront admissibles à recevoir aucune récompense dans le cadre de la Coupe.

7. Calcul des points et décision : Pour le Concours des 10 meilleures équipes en général, tous les points du Club Réussite gagnés individuellement par chaque Coach participant d'une équipe (sous réserve de la limite des trente-cinq (35) points du Club Réussite mentionnée ci-dessus) seront rassemblés pour déterminer le total de points du Club Réussite gagnés par chaque Équipe, et utilisés afin de déterminer toute admissibilité à la Coupe et d'effectuer toute vérification des gagnants.

Une évaluation préalable de tous les points du Club Réussite gagnés pour l'Admissibilité individuelle au Club Réussite, l'Admissibilité par équipe au Club Réussite et le Concours des 10 meilleures équipes en général aura lieu chaque semaine pendant la Période du concours, et des rapports de progression hebdomadaires seront transmis à chaque Coach participant individuel par courriel (à l'adresse courriel figurant aux dossiers de Team Beachbody). Les rapports de progression incluront les points du Club Réussite gagnés individuellement par le Coach participant, ainsi que les points du Club Réussite gagnés par l'Équipe du Coach participant. La vérification finale de tous les points du Club Réussite gagnés dans le cadre de la Coupe aura lieu le ou vers le 8 septembre 2017 à 12 h HNP et les gagnants potentiels seront avisés le ou vers le 11 septembre 2017 à 12 h HNP dans le Bureau en ligne du coach sur TeamBeachbody.com.

Bris d'égalité : Dans le cas d'une égalité dans le Concours des 10 meilleures équipes en général, l'Équipe considérée comme la gagnante potentielle sera celle qui aura collectivement obtenu le plus grand nombre de points du Club Réussite pendant la Période du concours, incluant les points dépassant la limite individuelle de trente-cinq (35) points du Club Réussite. Si l'égalité persiste toujours dans le Concours des 10 meilleures équipes en général, l'Équipe considérée comme la gagnante potentielle sera celle qui aura collectivement obtenu le plus grand volume personnel pendant la Période du concours.

8. Récompenses : Les récompenses indiquées ci-dessous seront accordées aux Coachs participants et Équipes considérés comme des gagnants potentiels, s'il y a lieu, à la suite d'une vérification effectuée par Team Beachbody à sa seule et entière discrétion, et à condition que de tels Coachs participants et Équipes considérés comme des gagnants potentiels répondent à l'ensemble des exigences et des conditions générales établies aux présentes.

(a) Récompense individuelle du Club Réussite : Sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes, les Coachs participants qui deviennent admissibles au Club Réussite 5 ou au Club Réussite 10 pour le mois d'août 2017 recevront une (1) couverture de pique-nique de marque (valeur au détail approximative (« VDA ») : 28,95 \$).

(b) Récompense par équipe du Club Réussite : Sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes, si tous les Coachs participants d'une équipe deviennent admissibles au Club Réussite 5 ou au Club Réussite 10 pour le mois d'août 2017, ils recevront chacun un (1) chandail en molleton de coach du Team Beachbody (VDA : 38,95 \$).

(c) Récompenses pour le Concours des 10 meilleures équipes en général : Sous réserve des conditions générales énoncées aux présentes, chaque Coach participant qui est membre d'une Équipe qui est l'une des 10 meilleures équipes en général ayant gagné le plus grand nombre de points du Club Réussite pendant la Période du concours recevra les récompenses suivantes selon le rang de son Équipe (p. ex., les Coachs participants de l'Équipe occupant la première place recevront les récompenses pour la Première place, et ainsi de suite).

I. Récompenses pour la Première place : Chaque Coach participant de l'équipe ayant globalement remporté le plus grand nombre de points du Club Réussite pendant la Période du concours recevra ce qui suit : (i) un voyage individuel à Los Angeles, en Californie, qui aura lieu au mois ou vers le mois d'octobre 2017 (les dates exactes seront annoncées par Team Beachbody dès qu'elles seront connues; les dates annoncées pourraient changer) (le « **Voyage** »); (ii) une séance d'entraînement avec un entraîneur célèbre de Beachbody® au cours du Voyage (la « **Séance d'entraînement** »); et (iii) une visite du siège social de Beachbody à Santa Monica, en Californie. Le Voyage comprend ce qui suit : un (1) billet d'avion aller-retour classe touriste à Los Angeles, en Californie, pour le Coach participant à partir de l'aéroport principal situé à proximité du lieu de résidence du Coach participant aux États-Unis, à Porto Rico ou au Canada; un hébergement de deux (2) nuits pour une (1) personne dans une chambre d'hôtel standard dans un hôtel local choisi par Team Beachbody; le transport aller-retour entre l'aéroport et l'hôtel dans la ville de destination; et jusqu'à cinq (5) repas ou un remboursement des repas et d'autres dépenses jusqu'à concurrence de cinquante dollars (50 \$) par jour, le tout étant déterminé à la seule et entière discrétion de Team Beachbody. Les billets d'avion à partir de tout emplacement à l'extérieur des États-Unis, de Porto Rico ou du Canada à Los Angeles, en Californie, seront remboursés jusqu'à concurrence de 500 \$ par billet. Les dépenses, frais ou autres coûts qui ne sont pas expressément indiqués ci-dessus, y compris tous frais accessoires et tous frais liés à la chambre d'hôtel (incluant le service à la chambre, les frais pour le minibar, Internet, le nettoyage à sec, etc.), ne sont pas compris et sont la responsabilité exclusive du Coach participant. Tous les préparatifs et/ou dépenses découlant de plans de voyage alternatifs ou prolongés, ou reliés à ceux-ci, sont la responsabilité exclusive du Coach participant. Chaque Coach participant est responsable d'obtenir les assurances de voyage (et toutes les autres formes d'assurance) qu'il souhaite obtenir à ses propres frais et reconnaît par les présentes que Team Beachbody ne possède pas et n'obtiendra pas ou ne fournira pas une assurance de voyage ou toute autre forme d'assurance. Team Beachbody se réserve le droit de déterminer la compagnie aérienne et l'aéroport de départ et de retour ainsi que le remplacement du transport aérien par un transport terrestre ou de choisir de payer le kilométrage pour les Coachs participants qui habitent dans un rayon de 150 milles (241 km) de Los Angeles, en Californie (toute différence dans la valeur ne sera pas accordée). Team Beachbody s'occupera de la réservation du voyage et de la chambre d'hôtel du Coach participant. La date et/ou l'heure du Voyage et de la Séance d'entraînement peuvent changer à la seule et entière discrétion de Team Beachbody. Chaque Coach participant doit être en mesure de voyager aux dates désignées, ou la récompense sera perdue. Les Coachs participants ne peuvent amener d'invités pendant aucune partie du Voyage. Le Voyage est assujéti aux conditions supplémentaires ci-dessous. VDA : 2 500 \$. La valeur au détail réelle peut varier selon le lieu de résidence du Coach participant et pourrait fluctuer en fonction des conditions du marché, des changements de valeur des composantes du Voyage (p. ex., transport aérien et tarifs d'hôtel) et d'autres raisons. Les Coachs participants sont responsables de l'obtention des documents de voyage appropriés, y compris les passeports et les visas, selon le cas, et doivent se conformer à toutes les exigences douanières et d'immigration.

Team Beachbody ne sera pas tenu responsable des annulations, des retards, des détournements ou des substitutions, ni des actes ou omissions, quels qu'ils soient, des transporteurs aériens, des hôtels, des compagnies de transport ou de toute autre personne ou entité fournissant des services ou des hébergements liés au Voyage. Team Beachbody n'est pas responsable des frais engagés à la suite de l'annulation ou du retard d'un vol. Si, pour quelque raison que ce soit, un Coach participant est incapable de voyager après que tous les préparatifs de voyage auront été effectués et payés, Team Beachbody n'aura aucune autre obligation envers le Coach participant. Dans l'éventualité où un Coach participant fait preuve d'un comportement qui, tel que déterminé par Team Beachbody à sa seule et entière discrétion, est odieux, menaçant ou illégal, ou qui a pour but de gêner, d'insulter, de menacer ou de harceler toute autre personne, Team Beachbody se réserve le droit de mettre fin au Voyage de manière anticipée, en tout ou en partie, et de renvoyer le Coach participant sans aucune autre obligation. Dans l'éventualité où un Coach participant fait preuve d'un comportement pendant le voyage qui (tel que déterminé par Team Beachbody à sa seule et entière discrétion) est illégal, délictueux, ou qui entraîne l'arrestation ou la détention du Coach participant, Team Beachbody n'aura aucune obligation de payer tous dommages, frais,

amendes, jugements ou autres coûts ou dépenses de quelque nature que ce soit encourus par le Coach participant à la suite d'un tel comportement. **EN ACCEPTANT LE VOYAGE, UN COACH PARTICIPANT ACCEPTE (ET ACCEPTE DE CONFIRMER PAR ÉCRIT) LE CARACTÈRE INTRINSÈQUEMENT DANGEREUX DES VOYAGES AÉRIENS ET TERRESTRES ET LES RISQUES INHÉRENTS À CEUX-CI, Y COMPRIS POTENTIELLEMENT LES LÉSIONS CORPORELLES ET/OU LE DÉCÈS, RECONNAÎT QUE SA PARTICIPATION AU VOYAGE EST VOLONTAIRE, RECONNAÎT QU'IL Y A DES FACTEURS ET ÉVÉNEMENTS NATURELS QUI PEUVENT AVOIR UN IMPACT OU UNE INFLUENCE SUR LA SÉCURITÉ DES ACTIVITÉS AUXQUELLES IL PARTICIPE ET ASSUME LE RISQUE DE TELS FACTEURS ET ÉVÉNEMENTS ET ACCEPTE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI QUE TEAM BEACHBODY ET SES EMPLOYÉS ET AGENTS NE SOIENT EN AUCUN CAS TENUS RESPONSABLES DE TOUTE BLESSURE ET/OU DE TOUT DÉCÈS QUI EN RÉSULTE. TEAM BEACHBODY N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR LES LÉSIONS CORPORELLES, LE DÉCÈS, LES DOMMAGES MATÉRIELS OU LES AUTRES DOMMAGES OU DÉPENSES RÉSULTANT OU DÉCOULANT DE TOUT VOYAGE OU DE TOUT AUTRE ASPECT DE L'ACCEPTATION DU VOYAGE PAR LE COACH PARTICIPANT OU DE SA PARTICIPATION AU VOYAGE.**

Conditions supplémentaires pour l'attribution de la récompense consistant dans le Voyage : Chaque Coach participant reconnaît et accepte que tout le Voyage, ou toute partie du Voyage (incluant la Séance d'entraînement), à Los Angeles sera photographié et/ou enregistré par Team Beachbody (et Team Beachbody détiendra tous les droits connexes) pour une utilisation future. En tant que condition expresse à l'acceptation de la récompense de la Première place, chaque Coach participant doit accepter par écrit d'être photographié et/ou enregistré, et peut aussi avoir à donner une entrevue à la caméra qui aura lieu pendant certaines parties du Voyage. Si le Coach participant ne veut pas ou ne peut pas accepter par écrit d'être photographié ou enregistré ou de donner l'entrevue, le Coach participant pourrait ne pas être admissible à recevoir la récompense de la Première place, à la seule et entière discrétion de Team Beachbody.

II. Récompenses pour la Deuxième à la Dixième places : Chaque Coach participant d'une équipe qui se classe entre les deuxième (2^e) et dixième (10^e) places dans le cadre du Concours des 10 meilleures équipes en général recevra : deux (2) vélos de plage Team Beachbody (VDA de chaque vélo : 199,95 \$).

Les récompenses seront accordées aux Coaches participants considérés comme des gagnants potentiels à la suite d'une vérification effectuée par Team Beachbody à sa seule et entière discrétion de l'ensemble des exigences et critères énoncés dans le présent Règlement officiel (dont les points du Club Réussite), et à condition que lesdits Coaches participants considérés comme des gagnants potentiels correspondent à la définition de « Coach participant » et répondent à toutes les autres conditions générales établies aux présentes. Une fois que la vérification a été effectuée par Team Beachbody, les Coaches participants qui gagnent des récompenses énumérées aux présentes peuvent recevoir de telles récompenses tel qu'indiqué par Team Beachbody. Les dépenses, les coûts ou les frais qui ne sont pas expressément mentionnés ci-dessus, notamment tous les frais, dépenses, taxes ou primes d'assurance applicables ou autres coûts découlant des récompenses, ou reliés à celles-ci, ne sont pas compris et sont la responsabilité exclusive de chaque gagnant. Les récompenses ne sont pas échangeables contre de l'argent et ne sont pas transférables. Aucun remplacement de récompenses n'est permis, hormis à la seule et entière discrétion de Team Beachbody, qui se réserve le droit de remplacer une récompense par une autre de valeur égale ou similaire. Toutes les taxes locales, étatiques/provinciales ou fédérales sont la responsabilité exclusive de chaque récipiendaire de la récompense. Il incombe uniquement à chaque Coach participant d'obtenir l'assistance d'un conseiller indépendant concernant les répercussions fiscales. Les récompenses ne peuvent être combinées à tous autres défis, promotions, concours ou offres. D'autres restrictions pourraient s'appliquer. Team Beachbody n'est pas responsable de toute récompense perdue, volée ou non livrable. Vous acceptez de rembourser Team Beachbody pour toute(s) récompense(s) que vous aurez obtenue(s) de manière frauduleuse en lien avec la Coupe. Tous les prix sont indiqués en dollars américains. LES RÉCOMPENSES

SONT REMISES « TELLES QUELLES » ET TEAM BEACHBODY NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION OU NE DONNE AUCUNE GARANTIE DE TOUTE SORTE CONCERNANT LES RÉCOMPENSES ET REJETTE PAR LES PRÉSENTES TOUTE DÉCLARATION OU GARANTIE DE TOUTE SORTE CONCERNANT LES RÉCOMPENSES.

9. Publicité : Sauf là où interdit, la participation à la Coupe constitue un consentement exprès et irrévocable de chaque Coach participant à l'utilisation par Team Beachbody et ses agents de toute information ou vidéo ou de tout témoignage dudit Coach participant ou fourni par lui avant, pendant et/ou après la réception de toute récompense, y compris, mais sans s'y limiter, le nom, l'image, la ressemblance, les photographies, la voix, les opinions et/ou la ville natale, l'État/la province et toute information biographique dudit Coach participant à des fins promotionnelles dans tout média, à l'échelle mondiale, sans autre paiement, considération ou attribution à l'égard du Coach participant.

10. Renonciation : VOUS COMPRENEZ, RECONNAISSEZ ET ACCEPTEZ QUE VOTRE PARTICIPATION À LA COUPE ET/OU AU VOYAGE (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, ET S'IL Y A LIEU, LA PARTICIPATION À DES EXERCICES, SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT OU AUTRES ACTIVITÉS PHYSIQUES, VOYAGES, SPORTS, DANSES ET CONSOMMATIONS DE REPAS ET D'ALCOOL) (COLLECTIVEMENT, LES « **ACTIVITÉS** ») PUISSE ENTRAÎNER DES RISQUES ET DANGERS INHÉRENTS POTENTIELLEMENT IMPORTANTS QUI NE PEUVENT ÊTRE ÉLIMINÉS MALGRÉ TOUTES LES PRÉCAUTIONS, L'ATTENTION, LES INSTRUCTIONS OU L'EXPERTISE QUI POURRAIENT ÊTRE APPORTÉES. VOUS RECONNAISSEZ ET ASSUMEZ PAR LES PRÉSENTES DE PLEIN GRÉ, VOLONTAIREMENT ET EXPRESSÉMENT TOUS CES RISQUES QUI POURRAIENT ALLER DE PRÉJUDICES MINEURS (COMME DES NAUSÉES, DES COUPURES ET DES ECCHYMOSES) À DES LÉSIONS CORPORELLES ET/OU PRÉJUDICES PHYSIQUES GRAVES (COMME DES ENTORSES, DES FRACTURES, DES CRIMES, UN EMPOISONNEMENT À L'ALCOOL ET UNE CRISE CARDIAQUE), LE DÉCÈS OU DES ATTEINTES À LA PROPRIÉTÉ OU À LA VIE PRIVÉE OU DES PERTES DE PROPRIÉTÉ OU DE CONFIDENTIALITÉ, ET TOUS DOMMAGES OU DÉPENSES EN DÉCOULANT. VOUS ACCEPTEZ DE NE PAS PARTICIPER D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE AUX ACTIVITÉS À MOINS QUE VOTRE CONDITION PHYSIQUE SOIT APPROPRIÉE (Y COMPRIS EN OBTENANT UN AVIS ADÉQUAT DE VOTRE PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ, LE CAS ÉCHÉANT) ET DE CESSER IMMÉDIATEMENT TOUTE ACTIVITÉ SI VOUS RESSENTEZ DES DOULEURS, DES ÉTOURDISSEMENTS OU AUTRES MALAISES. EN PARTICIPANT À LA COUPE ET/OU AU VOYAGE D'UNE QUELCONQUE MANIÈRE, EN PRENANT PART À TOUTE ACTIVITÉ, OU EN ACCEPTANT TOUTE RÉCOMPENSE QUI POURRAIT ÊTRE ACCORDÉE, VOUS ACCEPTEZ D'EXONÉRER ET DE DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ BEACHBODY, LLC, TEAM BEACHBODY ET LEURS SOCIÉTÉS MÈRES ET AFFILIÉES, LEURS FILIALES, FOURNISSEURS, DISTRIBUTEURS, AGENCES DE PUBLICITÉ/PROMOTION ET FOURNISSEURS DE RÉCOMPENSES RESPECTIFS ET CHACUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS ET AGENTS RESPECTIFS (COLLECTIVEMENT, LES « **PARTIES EXONÉRÉES** ») À L'ÉGARD DE TOUTE RÉCLAMATION OU CAUSE D'ACTION, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES LÉSIONS CORPORELLES, LE DÉCÈS, OU L'ATTEINTE À LA PROPRIÉTÉ OU À LA VIE PRIVÉE OU LA PERTE DE PROPRIÉTÉ OU DE CONFIDENTIALITÉ DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION À LA COUPE ET/OU AU VOYAGE, DES ACTIVITÉS, DE LA RÉCEPTION, L'UTILISATION OU LA MAUVAISE UTILISATION DE TOUTE RÉCOMPENSE QUI POURRAIT ÊTRE ACCORDÉE, OU DE TOUTE PUBLICITÉ DÉCOULANT DE LA COUPE ET/OU DU VOYAGE.

11. Conditions générales : Assujetti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, étatiques/provinciaux et locaux applicables. Annulé là où interdit par la loi. En participant à la Coupe et/ou au Voyage et/ou en acceptant toute récompense qui pourrait être accordée, vous confirmez votre accord entier et inconditionnel avec le présent Règlement officiel et les décisions de Team Beachbody, lesquelles sont définitives et contraignantes à tous les égards concernant la Coupe. L'obtention de toute récompense qui pourrait être disponible est assujettie au respect de toutes les exigences énoncées aux présentes. L'acceptation de toute récompense qui pourrait être accordée

dans le cadre de la Coupe est assujettie au respect de toutes les obligations fiscales, réglementaires et juridiques (dont le remplissage de tout formulaire requis en lien avec celles-ci), et de toute autre exigence énoncée dans le présent Règlement officiel, auxquelles il est de votre seule obligation de vous conformer. À la discrétion de Team Beachbody, tous les gagnants potentiels pourraient être tenus de signer et de retourner, dans les sept (7) jours suivant l'avis ou la tentative d'avis, un affidavit d'admissibilité, une exonération de responsabilité et, là où autorisé, une exonération de publicité (collectivement, « **les Exonérations** »). Dans le cadre de ces Exonérations, le gagnant de la récompense devra fournir son numéro d'assurance sociale aux seules fins de déclaration fiscale, tel que la loi l'exige. Si un gagnant potentiel ne signe pas et ne retourne pas les Exonérations dans le délai indiqué, la récompense sera perdue et potentiellement offerte à la prochaine personne admissible à la seule et entière discrétion de Team Beachbody. Pour les récompenses du Concours des 10 meilleures équipes en général, si tout membre de l'Équipe ne signe pas et ne retourne pas les Exonérations dans le délai indiqué, la récompense sera perdue par une telle Équipe et potentiellement offerte à la prochaine Équipe admissible à la seule et entière discrétion de Team Beachbody. Team Beachbody se réserve le droit, assujéti uniquement à l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux au Québec, d'annuler, de suspendre, et/ou de modifier la Coupe, le Voyage et/ou la Séance d'entraînement, ou toute partie de ceux-ci, pour toute raison, incluant des raisons de force majeure (dont un acte terroriste ou un acte de guerre), ou si une fraude, des problèmes techniques ou tout autre facteur au-delà du contrôle raisonnable de Team Beachbody venaient perturber l'intégrité ou le bon fonctionnement de la Coupe d'une quelconque manière, ou pour toute raison liée à l'administration d'une Coupe, tel que déterminé par Team Beachbody à sa seule et entière discrétion. Team Beachbody se réserve le droit à sa seule et entière discrétion de disqualifier tout individu pris à trafiquer le processus d'inscription ou le fonctionnement de la Coupe ou qui agirait en violation avec le présent Règlement officiel, les politiques et procédures du coach du Team Beachbody ou toute autre promotion de Team Beachbody, ou d'une manière antisportive ou perturbatrice. Le défaut de Team Beachbody de faire appliquer toute condition du présent Règlement officiel ne constitue pas une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition aux présentes.

12. Limitation de responsabilité : Les Parties exonérées ne sont pas responsables de : (1) toute information incorrecte ou inexacte, peu importe qu'elle soit causée par vous, des erreurs d'impression ou par tout équipement ou toute programmation associés à la Coupe ou utilisés dans le cadre de celle-ci; (2) quelque problème technique que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, des défaillances, interruptions, ou déconnexions de lignes téléphoniques, connexions par câble, ou matériels ou logiciels de réseaux; (3) toute erreur technique ou humaine qui pourrait survenir dans l'administration de la Coupe ou le traitement des points du Club Réussite, les notifications des récompenses et/ou les confirmations des gagnants; (4) toute communication en lien avec la Coupe ou tout avis de récompenses perdu, en retard, retardé, corrompu, non livré ou non livrable; (5) toute annulation, suspension ou modification de la Coupe ou du Voyage ou de toute partie de ceux-ci; ou (6) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou à la propriété qui pourraient être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par votre participation à la Coupe, au Voyage ou par la réception, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de toute récompense qui pourrait être accordée. Si pour toute raison, il est confirmé que les points du Club Réussite d'un Coach participant ont été supprimés par erreur, perdus, ou détruits ou corrompus d'une quelconque autre manière, le seul recours du Coach participant est de gagner d'autres points du Club Réussite pendant la Période du concours, à condition que s'il n'est pas possible de gagner d'autres points du Club Réussite en raison de l'arrêt de la Coupe, aucun point ne sera attribué.

EN PARTICIPANT À LA COUPE ET/OU AU VOYAGE, VOUS ACCEPTEZ QUE TEAM BEACHBODY NE SOIT PAS RESPONSABLE OU TENU RESPONSABLE DES BLESSURES, DOMMAGES OU PERTES D'AUCUNE SORTE, ET CONVENEZ QUE TEAM BEACHBODY NE DEVRA ÊTRE TENU RESPONSABLE EN AUCUN CAS DES DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU AGGRAVÉS DÉCOULANT DE LA PROMOTION OU DE VOTRE PARTICIPATION À LA COUPE ET/OU AU VOYAGE OU EN LIEN AVEC CEUX-CI, PEU IMPORTE (A) SI DE TELS DOMMAGES ÉTAIENT PRÉVISIBLES, (B) SI TEAM BEACHBODY ÉTAIT AVERTI OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE

TELS DOMMAGES, ET (C) LA THÉORIE JURIDIQUE OU D'ÉQUITÉ (CONTRAT, DÉLIT OU AUTRE) SUR LAQUELLE EST FONDÉE LA RÉCLAMATION. VOUS ACCEPTEZ QUE CES LIMITATIONS PERDURENT ET S'APPLIQUENT MÊME S'IL S'AVÈRE QU'UN RECOURS N'A PAS ATTEINT SON BUT ESSENTIEL. ÉTANT DONNÉ QUE CERTAINES JURIDICTIONS INTERDISENT LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS OU ACCESSOIRES, LA LIMITATION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER. SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE DE TEAM BEACHBODY ENVERS VOUS POUR TOUTE RÉCLAMATION, TOUT JUGEMENT ET/OU TOUTE SENTENCE DÉCOULANT DE LA COUPE, PEU IMPORTE LA THÉORIE JURIDIQUE OU D'ÉQUITÉ SUR LAQUELLE CETTE RÉCLAMATION EST FONDÉE, SERA LIMITÉE À 25 \$ US ET NE DÉPASSERA PAS CETTE SOMME.

13. Litiges : Les modalités relatives à la résolution des litiges, à l'arbitrage individuel contraignant et à la renonciation aux recours collectifs et aux arbitrages collectifs énoncées dans la Section 9 des conditions générales de Beachbody s'appliquent à cette Promotion. Les résidents des États-Unis peuvent consulter ces modalités [ici](#); les résidents du Canada peuvent consulter ces modalités [ici](#). **POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC** : Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix ou d'une récompense peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

14. Politique de confidentialité : Les participants au Concours sont assujettis à la politique de confidentialité de Team Beachbody qui est accessible en bas de la page <http://www.TeamBeachbody.com> ou par ailleurs publiée et mise à jour sur le site Web de Team Beachbody.

15. Liste des gagnants et règlement de la Coupe : Pour obtenir une liste des gagnants et/ou une copie du présent Règlement officiel, envoyez une enveloppe-réponse affranchie avec votre adresse écrite à la main à : Beachbody, LLC, c/o Team Beachbody Cup – August 2017, 3301 Exposition Blvd., Santa Monica, CA 90404 États-Unis. Les demandes doivent être reçues avant le 31 décembre 2017.

© 2017 Beachbody, LLC. TOUS DROITS RÉSERVÉS.